
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société coopérative

tenue le 28 avril 2025 à 20h15 à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel

Président : Marc Frutschi

Présents : Membres du comité: Stéphane Rosselet (vice-président), Colin Schwab, Armin Eigenmann ainsi que les invités du comité: Georges Vermot (gérant), Alexandre Labadie (co-gérant), Fanny Boss-Hoffmann (Cofida), Gilles Aeschlimann (CNAV). Membres coopérateurs et invités selon liste de présences.

Excusés : Selon liste des excusés

Ordre du jour

1. Ouverture et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2024
4. Rapports du président et de la gérance
5. Rapports financiers:
 - a. Présentation des comptes 2024
 - b. Rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision
 - c. Présentation du budget 2025
6. Élections statutaires
 - a. Élections complémentaires au comité
 - c. D'un vérificateur de comptes suppléant
 - d. De l'organe de révision
7. Parole aux invités et divers

1. Ouverture et salutations

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités présents et déclare l'assemblée ouverte à 20h15. Il informe qu'une liste de présences est à remplir. Il salue tout particulièrement M. Pierre-François Gobat, chef du SCAV, M. Johannes Rösti, chef du SAGR et M. Dominik Faessler, de la commune des Ponts-de-Martel.

Le Président évoque les membres et invités excusés.

2. Nomination des scrutateurs

Aucun scrutateur n'a été nommé.



Case postale 95 / les Barres
2316 Les Ponts de Martels
Tél 032 / 937 11 70
Fax 032 937 11 73

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2024

Selon la convocation, le procès-verbal a été mis à disposition sur le site internet. Il est accepté à l'unanimité sans remarques, et avec remerciements à son auteur M. Gilles Aeschlimann.

4. Rapport du président et de la gérance

Le gérant M. Georges Vermot donne quelques chiffres concernant les abattages 2024. En chiffres ronds, 7227 porcs / truies / autres cochons, 823 gros bovins et équidés, 276 veaux, 627 ovins / caprins / gibier sont passés à la chaîne d'abattage. Cela représente un tonnage total de 996 tonnes.

Le président commence son rapport en expliquant que l'exercice 2024 a été difficile au niveau financier. Le début 2024 a été marqué par une baisse du tonnage. Diverses mesures ont été étudiées par le comité et ont discutées avec les partenaires, tels que l'Etat de Neuchâtel et les clients. Certaines ont pu être mises en places, comme par exemple les prélèvements de carcasses qui passent d'une fréquence mensuelle à une fréquence trimestrielle et l'augmentation des tarifs d'abattage mise en place dès le 01 juillet 2024.

Parmi celles qui n'ont pas pu être mises en place figurent notamment le refus de clients de diminuer les heures de travail de nuit ou d'abattre sur un seul jour, ainsi que la réponse négative du SCAV à notre demande d'arrêt des analyses de trichines.

Au niveau du personnel l'exercice écoulé a été marqué par le départ de M. Manuel Matter qui a travaillé durant 8 ans pour l'abattoir et par l'engagement de M. Georges Vermot comme gérant de l'abattoir.

M. Marc Frutschi informe également que, dans le cadre du PDR de la vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel, une enquête a été diffusée pour mesurer l'intérêt des agriculteurs à avoir une remorque d'abattage.

Il y a eu 2 contrôles en 2024. Le premier a eu lieu au mois de janvier et concernait l'hygiène. Par rapport aux non-conformités constatées, M. Vermot et son équipe ont rapidement fait le nécessaire pour y remédier. Le deuxième s'est déroulé au mois de novembre 2024 et a été effectué par l'UCAL (Unité fédérale pour la chaîne agroalimentaire) et concernait la protection des animaux. Aucun retour n'a été donné à l'abattoir depuis ce contrôle.

Le président aborde également le sujet de l'énergie. Le projet de panneaux photovoltaïques et son financement présenté lors de l'assemblée générale 2024 s'est concrétisé et les démarches sont en cours pour obtenir les subventions. Les charges d'électricité en 2024 ont diminué. L'électricité a été achetée à 12 cts jusqu'en 2029.

Le prix des déchets a augmenté en 2024.

Une fuite d'eau a eu lieu en automne sous les frigos. Il s'avère qu'il s'agissait d'une erreur lors de la construction, ni l'architecte ni les services concernés n'avaient remarqué cette erreur à l'époque. La solution choisie a été de se raccorder à la conduite de l'Anim'halle, cela a coûté env. CHF 50'000.-. Une négociation est en cours avec la commune des Ponts-de-Martel.

Le début 2025 est encourageant au niveau du volume d'abattage et du personnel. Par contre ce personnel habite de plus en plus loin de l'abattoir. Le président termine son rapport en remerciant les collaborateurs et tout particulièrement les gérants Georges Vermot et Alexandre Labadie, ainsi que les membres et invités du comité.

5. Rapports financiers

5. a. Présentation des comptes 2024

Mme Fanny Boss-Hoffmann présente les comptes au moyen d'un Powerpoint montrant les principaux chiffres-clés. Au niveau du bilan, tout d'abord concernant les actifs, le compte courant est en diminution. Au niveau du passif on observe une augmentation des dettes à court terme. Avec l'investissement réalisé, il y a également une augmentation des dettes à long terme. Au niveau des fonds propres il y a une part sociale supplémentaire. Le ratio de liquidité est en forte diminution en 2024 et se monte à 160%.

Concernant les pertes et profits, le chiffre d'affaires des porcs a diminué et les charges directes ont augmenté. Au niveau des charges de structure une diminution des travaux de tiers et des charges d'électricité est constatée. L'EBITDA est env. CHF 100'000.- plus bas qu'en 2023.

Au final les comptes 2024 présentent un déficit de CHF 18'829.-. M. Marc Frutschi conclut en informant que cela ne peut pas continuer ainsi, les liquidités sont en diminution et le remboursement du crédit d'investissement n'a pas été effectué en 2024.

M. Perroud pose la question des ristournes Centravo. Il rappelle que ces ristournes appartiennent aux clients.

M. Zurbuchen explique que la BCN soutient financièrement des panneaux. Cela pourrait s'élever à environ CHF 1'500.-.
Complément après assemblée: une rapide vérification indique que cette subvention BCN est destinée aux particuliers et n'est pas disponible pour les entreprises.

5. b. Rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision

Les comptes ont été vérifiés par MM Pierre-Eric Jacot et Gilbert Jacot, ainsi que par la Fiduciaire Deuber et Beuret SA.

M. Thierry Beuret de l'organe de révision informe que les signaux sont à l'orange. L'exploitation n'est pas en danger dans un délai de 6 mois. Mais il faut trouver des solutions pour que les années 2025 et 2026 soient meilleures, sinon il faudra négocier les durées de remboursement avec les créanciers.

Les rapports sont acceptés à l'unanimité, moins 2 abstentions.

5. c. Présentation du budget 2025

Mme Fanny Boss-Hoffmann présente le budget 2025 qui prévoit un bénéfice de CHF 100.-, mais avec un montant trop faible des amortissements des bâtiments et des installations.

M. Frutschi complète en espérant que ce budget soit pessimiste.

Le budget est approuvé à l'unanimité, moins 2 abstentions.

6. Élections statutaires

6. a) Élections complémentaires au comité

Le président propose M. Dominik Faessler comme représentant de la commune des Ponts-de-Martel, en remplacement de M. Simon Kammer, ainsi que M. Johnny Schneiter comme deuxième représentant des bouchers. Leurs élections sont approuvées par l'assemblée.

6. b) D'un vérificateur de comptes suppléant

Les vérificateurs de compte pour le prochain exercice sont MM. Gilbert Jacot et Gabriel Scheidegger.



Case postale 95 / les Barres
2316 Les Ponts de Martels
Tél 032 / 937 11 70
Fax 032 937 11 73

Un vérificateur suppléant est proposé, il s'agit de M. Raphaël Stauffer. Son élection est approuvée par acclamations.

6. c) De l'organe de révision

La Fiduciaire Deuber & Beuret SA est candidate à sa propre succession.
Son élection est approuvée à l'unanimité.

7. Parole aux invités et divers

M. Marc Frustchi ouvre les "divers" en félicitant M. Colin Schwab pour sa participation à l'émission de la RTS "Week-end à la ferme".

M. Pierre-François Gobat évoque la rencontre avec le Conseil d'État de l'été 2024. Il informe également qu'il y a eu seulement un contrôle en 2024 issu de son service, cela grâce à l'amélioration de l'hygiène. Concernant le contrôle de l'UCAL, il est surpris que la coopérative n'ait pas reçu de retour et informe que les résultats de ce contrôle sont positifs.

Il informe que les analyses de trichines doivent être faites tout en rappelant que cela n'impacte pas les comptes. Il mentionne également les soutiens de l'Etat pour cette infrastructure et relève que, déjà à l'époque, les prédécesseurs savaient que cet abattoir ne serait pas une mine d'or. Il informe que si la situation financière ne s'améliore pas, il ne faudra pas hésiter à déposer une demande d'aide financière sous forme de contribution à fonds perdus.

M. Johannes Rösti, chef du SAGR, rappelle également l'importance des circuits courts. Il espère que cela engendrera une augmentation de la demande. Il rappelle qu'il n'y a que 2 jokers dans le remboursement des crédits d'investissement.

Fin de l'assemblée à 21h57. Suivie d'une collation préparée par la boucherie Raphaël Stauffer, avec remerciements.

Procès-verbal

Gilles Aeschlimann

Le président

Marc Frustchi